

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1617

présenté par
M. Mesnier
-----**ARTICLE 13**

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« Cette attestation »,

les mots :

« L'attestation provisoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.